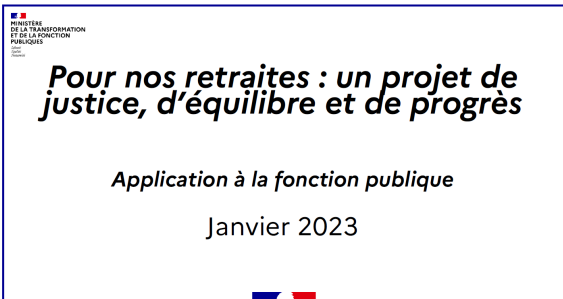


Réforme des retraites : Le « *stanislas intox* » inonde nos boîtes au service du dogmatisme gouvernemental...



Vous l'avez tous reçu ce mercredi 18 janvier sur vos boîtes professionnelles :

« Réforme des retraites : Message de Stanislas Guerini aux agents de la fonction publique »

Ainsi, rien n'est trop beau pour tenter de vous dissuader d'aller participer aux fortes manifestations attendues dès le 19 janvier.

Décryptage d'un mensonge en bande organisée !

→ L'amélioration du pouvoir d'achat de ceux qui ont travaillé toute leur vie : **EFFET LIMITÉ**

Il ne s'agit là que de la retraite à 1 200 euros bruts pour une carrière complète, soit 85% du SMIC. Une « avancée » pourtant déjà inscrite dans la loi depuis 2003, mais jamais appliquée.

A ce stade, le gouvernement ne prévoit pas d'accorder une pension minimale aux retraités actuels, mais une revalorisation qui reste à définir et uniquement pour une carrière complète. En outre, si le montant de la pension versée au moment du départ en retraite est effectivement indexé sur le SMIC, ce ne sera plus le cas par la suite. Enfin, il faut être prudent sur le vocabulaire : les carrières incomplètes n'ont d'autre garantie que le « minimum contributif », fixé à 684,14€/mois et revalorisé de 25 euros, pour atteindre environ 710€ avec cette réforme. On est très loin des 1 200 € !!!

→ Pas d'augmentation du coût du travail et des impôts : **MANOEUVRE**

Tous les salariés qui seront amenés à travailler 2 ans de plus, cotiseront 2 ans de plus. CQFD ! Ainsi, ils verseront plus d'« impôts » sur la même période de rab forcé, via notamment la cotisation retraite.

Par contre, c'est effectivement vrai pour l'employeur, dont le coût du projet = 0 euros

→ Un système à l'équilibre en 2030 : **INCANTATION**

Aucune garantie, surtout au-delà de 2030, notamment si l'emploi des seniors demeure à un niveau trop faible. On nous demanderait alors de remettre encore au pot !

→ Création d'un fonds usure professionnelle pour la santé : **LIMITÉ À TORT**

Projet destiné aux seules structures hospitalières et médico-sociales et financé par l'assurance maladie... D'ailleurs, aucune mesure corollaire pour la DGDDI, notamment les OP/CO en service de nuit !

→ Un projet qui finance exclusivement les retraites : ... **ET INDIRECTEMENT LE CAPITAL**

Les enjeux prioritaires d'une réforme des retraites juste et efficace devraient être d'augmenter les minimas de pensions, d'agir pour l'égalité hommes/femmes, de rendre systématique un rendez-vous « retraites » pour tous les salariés employés à temps partiel dès 40 ans, d'améliorer l'emploi des seniors, de revenir sur les exonérations de cotisations accordées aux entreprises, de mieux prévenir l'usure professionnelle et tenir compte de la pénibilité afin d'avoir une retraite en bonne santé.

En ce qui concerne le financement du système, l'UNSA considère qu'une mesure d'âge entraînerait des économies sur les retraites, mais induirait des dépenses supplémentaires de chômage et d'invalidité.

Pour l'UNSA les choses sont claires : Pas un an, pas un mois, pas un jour de plus !



**MA RETRAITE
NE FINANCERA PAS
SES PROFITS !**



UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !



Réforme des retraites : Le « stanislas intox » inonde nos boîtes au service du dogmatisme gouvernemental... (suite)



→ Un dispositif «carrières longues» renforcé : ... POUR MIEUX VOUS EXTORQUER

- « Les personnes qui remplissent les conditions actuelles du dispositif carrières longues (durée d'assurance cotisée, 5 trimestres avant la fin des 20 ans) continueront de partir 2 ans avant l'âge. »
Vraiment renforcé ? Faux, le bornage coulisse à +2 ans et augmente de fait la durée de cotisation obligatoire au-delà de 43 ans (43 max pour tous les autres) → entourloupés !
- « Les personnes qui ont eu des carrières très longues, [...] ayant débuté leur vie professionnelle à 16 ans, pourront partir plus tôt, dès 60 ans, sous réserve d'avoir cotisé la durée d'assurance requise majorée d'une année. »
- Vraiment renforcé ? Faux, c'est même pire ! Pour eux c'est 44 annuités obligatoires (43 max pour tous les autres) → extorqués !
- « Le dispositif applicable aux personnes qui ont commencé à travailler avant 16 ans sera assoupli. Elles pourront continuer à partir à compter de 58 ans, sous réserve d'avoir cotisé la durée d'assurance requise majorée d'une année, et non plus de deux années comme aujourd'hui. »
- Vraiment renforcé ? Faux, ce n'est toujours pas équitable ! Pour eux aussi c'est encore 44 annuités obligatoires (43 max pour tous les autres) → dupés !

→ Ages d'annulation de la décote et limites d'âge : FOUTAGE DE GUEULE

« L'âge d'annulation de la décote demeurera inchangé : il sera donc de +3 ans après l'âge d'ouverture des droits et non plus +5 ans », soit un cadeau de 2 ans peut-être ? Tant qu'on y est ???

Là c'est grandiose, ils se foutent de nous. Il n'y a aucune avancée, ça reste à 67 ans et rien d'autre !

→ Retraite progressive étendue à la FP : OÙ COMMENT VOUS FAIRE RESTER PLUS LONGTEMPS !

« Les agents publics bénéficieront de la retraite progressive sur les mêmes bases que les salariés du privé. Elle permettra 2 ans avant l'âge légal de se mettre à temps partiel et de cumuler une partie de la pension avec son revenu d'activité. Les règles applicables seront les mêmes que le temps partiel de droit commun pour le décompte des périodes de temps partiel pour l'établissement des durées et des droits à pension. »

Effectivement, c'est un accès possible à une mesure du privé, mais qui n'est pas gratuite. A 62 ans, travailler 2 ans en temps partiel à 80%, conduira l'agent à poursuivre son activité jusqu'à 64 ans et 5 mois (sauf s'il surcotise) pour obtenir une retraite à taux plein, soit 5 mois de plus !

Par contre, les majorations pour enfant (plus avantageuses dans le privé) ne sont toujours pas sur les mêmes bases dans le public ...! Comment le justifier ?

Ce projet porte la même marque de fabrique que celle de la Loi 2019 sur la transformation de la FP notamment, où la manipulation et les contre-vérités servent à tromper l'opinion sur la réelle volonté d'un gouvernement soumis au néo-libéralisme. Clément Viktorovitch, chroniqueur sur LCI et FranceInfo l'expliquait encore très bien avant-hier : [vidéo](#)

Et, pour rappel, nos trois dernières publications :

- [Projet de réforme des retraites : la plus grande arnaque sociale du 21e siècle !](#) | (unsadouanes.fr)
- [Où manifester le 19 janvier contre la réforme des retraites ?](#) | (unsadouanes.fr)
- [Pourquoi se mobiliser ce jeudi 19 janvier ?](#) | (unsadouanes.fr)

Nous vous souhaitons une bonne mobilisation !



UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !

